



ORDONNANCE DU ROY,

*Concernant les Convois pour les Isles Françaises
de l'Amerique.*

Du 14. May 1745.

DE PAR LE ROY.

SA MAJESTE' ayant résolu de faire armer des Vaisseaux de guerre pour escorter les Bâtimens Marchands qui seront destinez pour le commerce des Isles Françaises de l'Amerique, & voulant assurer le succès d'edites escortes, tant de la part des Capitaines Marchands qui seront à portée d'en profiter, que de la part des Officiers auxquels Elle en confiera le commandement; Elle a ordonné & ordonne ce qui suit.

ARTICLE PREMIER.

LES Capitaines & Maîtres des Batimens Marchands qui seront armez pour les Isles Françaises de l'Amerique, & pour lesquels il fera fourni des escortes, seront tenus de se rendre dans l'endroit qui leur sera indiqué en vertu des ordres qui en seront donnez par Sa Majesté, & dans le temps qui leur sera pareillement fixé, pour profiter d'edites escortes jusqu'aux lieux de leurs destinations respectives.